

Interpellation présentée par le député:

M. Gabriel Barrillier

Date de dépôt: 2 décembre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Construire à Genève, c'est incontournable**

De la votation de dimanche dernier au sujet du Carlton, je retire la conclusion évidente que tout le monde est aujourd'hui conscient de la nécessité d'augmenter rapidement l'offre de logements pour sortir de la crise et chacun semble prêt à faire les sacrifices qui en découlent.

Notre ministre du logement s'est ouvertement plaint des dossiers bloqués par des communes et il a également regretté les difficultés à trouver des promoteurs prêts à se lancer dans la réalisation des PLQ en force mais qui n'avaient pas encore été pleinement concrétisés.

Si j'ai bien compris le message, Monsieur Laurent MOUTINOT fait tout son possible, mais que rien ne va comme il l'entend...

Je suis dès lors convaincu que, grâce à la détermination sans faille, qu'il a manifesté suite à la votation sur les Hauts de Malagnou, il déblocuera rapidement un projet situé entre le Pré-Longet et le Chemin des Mouilles à Onex.

Voici en effet un périmètre qui, selon le plan directeur de la commune, comprend un potentiel de 250 logements, pour lequel les promoteurs et propriétaires se battent depuis une vingtaine d'années et qui souffre actuellement de l'opposition irréconciliable entre la commune et le DAEL concernant la densité, seule la position de ce dernier paraissant viable et conforme avec une utilisation parcimonieuse du terrain si rare dans notre canton.

Or, dans un tel cas, soit la commune et l'Etat trouvent un terrain d'entente, soit le Conseil d'Etat tranche, mais il me semble invraisemblable d'attendre plus alors que les positions sont totalement cristallisées. C'est au contraire précisément cet attentisme qui alimente la pénurie de logements.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Le DAEL va-t-il trancher avant la fin de l'année dans ce dossier et si non dans quel délai ?
- Pendant combien de temps peut-on encore s'offrir le luxe de retarder la création de 250 logements ?
- Dans les litiges avec les communes, la solution envisagée d'un médiateur demeurera-t-elle encore longtemps lettre morte ?
- De façon plus générale, les travaux du DAEL sont-ils axés en priorité sur le logement et toutes les forces nécessaires sont-elles mobilisées dans le but de sortir notre canton de la pénurie ?